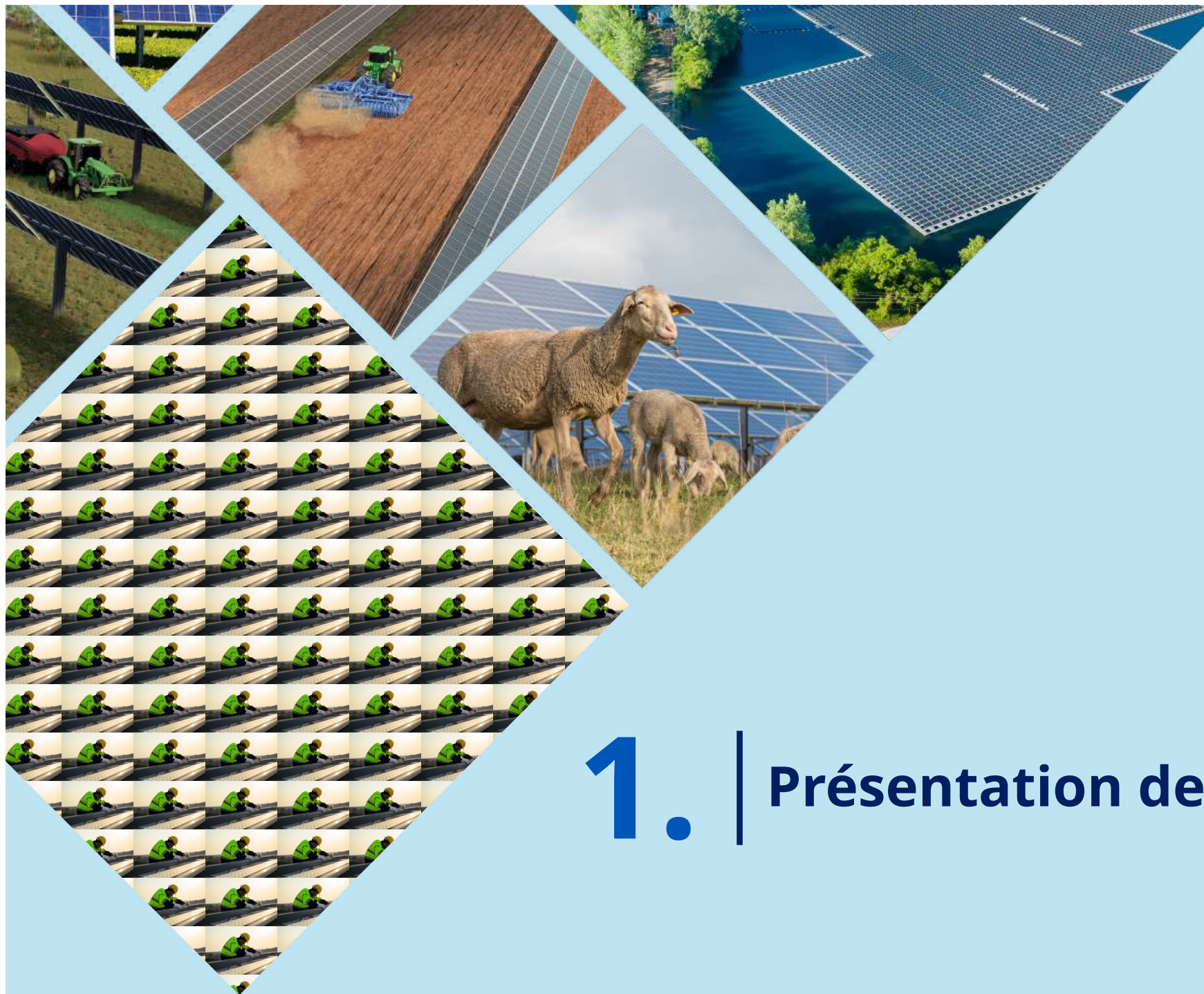


GIMOUILLE | 08 SEPTEMBRE 2025

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DES ABREUVOIRS

Comité de Projet





1. | Présentation de Verso

Actionnariat & gouvernance

Cofondé par Xavier Caïtucoli et Antoine Huard, Verso Energy est un nouvel acteur de la transition énergétique spécialisé dans le développement, le financement et l'exploitation d'actifs de production d'énergie décarbonée

Les dirigeants



Xavier Caïtucoli
Président
Co-fondateur

Xavier Caïtucoli est un entrepreneur dans l'énergie. Il a cofondé la société Direct Energie en 2003, qu'il a dirigée jusqu'en 2018 au moment du rachat par TotalEnergies. Il a ensuite été senior VP Power&Gas Europe chez TotalEnergies.

En 2021, il a co-fondé Transition, dont il est le CEO. Transition est un véhicule d'investissement coté, dédié à la transition énergétique qui a levé 200M€ sur Euronext Paris.



Antoine Huard
Directeur général
Co-fondateur

Antoine Huard a été le Directeur du Développement du groupe Générale du Solaire de 2013 à 2021, dont il a également dirigé la filiale internationale depuis 2018. Il a ainsi développé, construit et exploité de nombreuses centrales de production d'électricité en France et à l'international. Il est également président de France Territoire Solaire et administrateur de la fédération Enerplan.



Romain Verdier
Directeur général
délégué

Romain Verdier a occupé différentes fonctions au sein de la Direction Optimisation Amont / Aval Trading et à la Direction Financière d'EDF. Il rejoint Direct Energie en 2008 dont il a structuré l'activité d'energy management. Après le rachat de Direct Energie par TotalEnergies, il y devient Vice-Président Energy Management Power & Gas Europe. Romain Verdier a également été membre du Conseil Supérieur de l'Energie et Administrateur de l'Union Française de l'Energie.



Des actionnaires engagés dans la transition énergétique



Crescendix est la société d'investissement de Xavier Caïtucoli. Crescendix prend des participations essentiellement dans le secteur de la transition énergétique.



Eiffel Investment Group gère près de 5 milliards d'euros d'encours. Adossé au groupe Impala de l'entrepreneur Jacques Veyrat, Eiffel Investment Group finance les entreprises et leurs actifs essentiellement dans la transition énergétique.



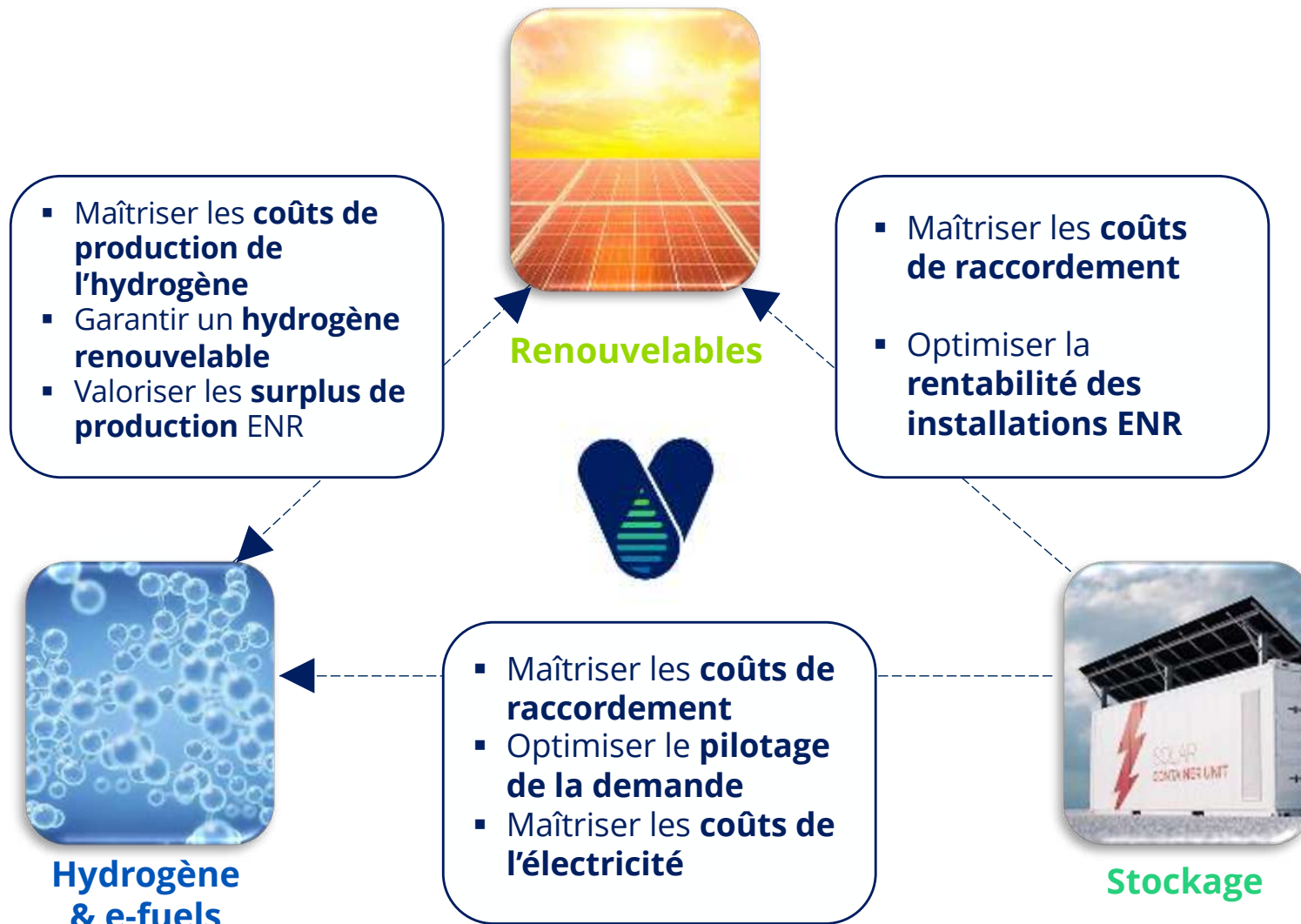
AMS CAPITAL, filiale d'AMS INDUSTRIES dirigée par Jean-Paul Bize, est une société de capital-risque (SCR) ayant essentiellement pour objet d'investir, directement ou indirectement, dans des sociétés non cotées notamment dans le secteur de l'énergie.



NJJ Holding, est la société d'investissement de Xavier NIEL.



Une proposition de valeur unique reposant sur les synergies des installations et leur optimisation pour rendre possible un mix énergétique décarboné et compétitif avec une forte proportion d'énergies renouvelables



UN DEVELOPPEMENT SOLAIRE SUR 4 TYPES DE CENTRALES PRINCIPALES



SOLAIRE AU SOL

Installation sur zones anthropisées, friches, terrains délaissés



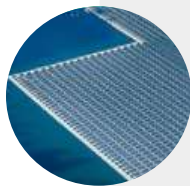
AGRIVOLTAISME CULTURES

Grande culture / Viticulture / Arboriculture / Maraichage



AGRIVOLTAISME ELEVAGE

Tout type d'élevage – Ovin / Bovin / caprin ...



SOLAIRE FLOTTANT

Plan d'eau, notamment réserves d'eau, gravières





2. | CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Atteindre la neutralité carbone

Changement climatique, crises géopolitiques, souveraineté énergétique...
La transition énergétique est la principale réponse aux défis actuels.
Elle repose sur **trois piliers**.



SOBRIÉTÉ

Prioriser les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs



EFFICACITÉ

Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin



RENOUVELABLES

Remplacer progressivement les énergies fossiles par des énergies décarbonées

CONSOMMATION

PRODUCTION



Le volontarisme de la Bourgogne-Franche-Comté

Le projet agrivoltaïque s'inscrit dans la continuité de la politique de la région Bourgogne-Franche-Comté et **contribue à l'atteinte des objectifs régionaux** fixés en matière de développement photovoltaïque.



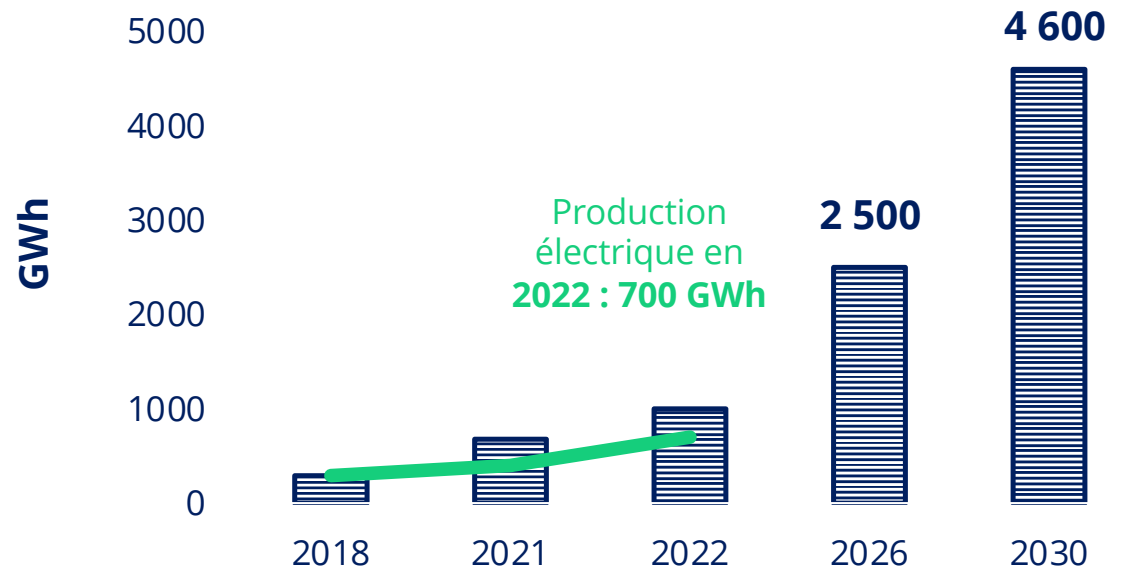
**UNE RÉGION À
ÉNERGIE POSITIVE EN 2050**

69%

Objectif fixé de part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité d'ici 2050



En retard par rapport à 2022, la Région doit **poursuivre le développement photovoltaïque.**





3. | **UNE OPPORTUNITÉ POUR L'AGRICULTURE ET POUR LES EXPLOITANTS**

Synthèse : un projet agricole solide



L'EARL Colmont : une **exploitation familiale en élevage bovin allaitant reconnue et réputée**, considérée comme un **acteur stratégique pour la filière du Charolais (vêlage sans corne)**



Le projet agrivoltaïque permet de **stabiliser la transmission de l'exploitation familiale** entre le père François Colmont et le fils Vincent Colmont



Un projet agricole solide et cohérent : l'agrivoltaïsme est une opportunité pour l'exploitation permettant de **préserver le bon potentiel fourrager** et **d'améliorer le bien-être animal**



La **Chambre d'Agriculture de la Nièvre** a voté une délibération pour apporter son **soutien au développement** du projet agrivoltaïque de Verso Energy.

Les défis de l'agriculture en France



Des risques et vulnérabilités induits par le changement climatique (gel, grêle, inondations, sécheresse...)



Impacts sur le potentiel de rendement, la disponibilité et la qualité des ressources alimentaires



Problématique de santé animale et de productivité des animaux



Dégradation de conditions de travail déjà intenses et difficiles (55h de travail par semaine en moyenne)



Ces bouleversements affectent aussi bien les systèmes **d'élevage** que les systèmes de **culture**

L'agriculture, une activité économique incontournable dans la Nièvre

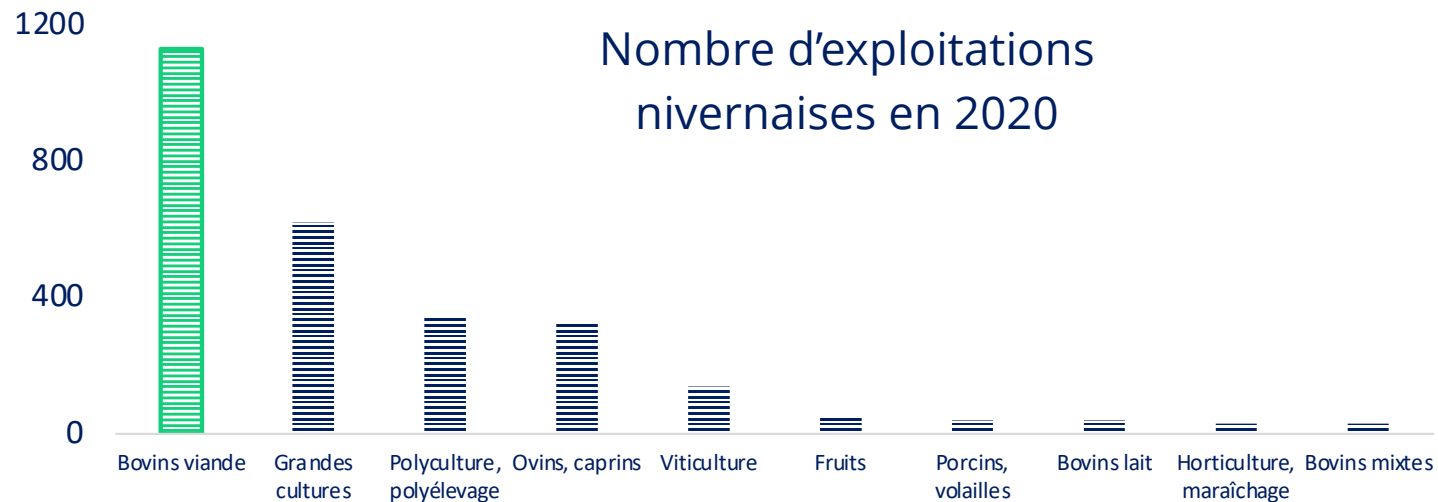
En
2020

2 750

exploitations

4 260

emplois en ETP





L'élevage bovin, une spécificité nivernaise à préserver

En
2020

1 130

exploitations en
élevage bovin



40%

des exploitations
nivernaises



- 450

par rapport à 2010
(1 580 exploitations)



Pourquoi un projet agrivoltaïque ?



Encourager des agriculteurs dans l'évolution de leurs exploitations



Diversifier les ressources financières pour sécuriser le changement de pratiques agricoles



Préserver les ressources naturelles (eau, sols, biodiversité)



Améliorer le bien-être animal sur les exploitations existantes



Accueillir des activités **sources de retombées économiques** pour les territoires

L'agrivoltaïsme



L'agrivoltaïsme, qu'est-ce que c'est ?



Réglementairement, un projet agrivoltaïque est **une centrale photovoltaïque au sol**, implantée **sur des terres agricoles**.

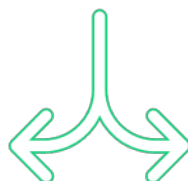


Un tel projet est soumis **au Code de l'environnement**, mais n'est pas répertorié comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.



Un permis de construire délivré par le préfet, basé sur une **évaluation environnementale comprenant une étude d'impact**, l'avis de l'autorité environnementale et une enquête publique

(instruit par la DDTM, la DREAL, et sur simple avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) ;



Qui s'appuie en complément **sur une étude préalable agricole**, si le projet concerne ces zones, une étude Natura 2000, un dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'eau,

et enfin **l'avis conforme de la CDPENAF** (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).





L'agrivoltaïsme, qu'est-ce que c'est ?

AGRIVOLTAÏSME
=
AGRICULTURE + PHOTOVOLTAÏQUE

L'objectif de l'agrivoltaïsme

C'est de **préserver la vocation agricole** des parcelles tout en produisant de l'énergie solaire.

C'est une opportunité pour **rendre des services** à la parcelle, **valoriser** des terres et permettre une **diversification** de l'activité des agriculteurs.

L'agrivoltaïsme, qu'est-ce que c'est ?

AGRIVOLTAÏSME
=
AGRICULTURE + PHOTOVOLTAÏQUE

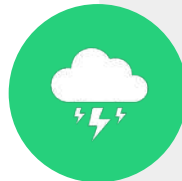
Les services rendus à la parcelle



L'AMELIORATION DU
POTENTIEL ET DE
L'IMPACT
AGRONOMIQUE



L'ADAPTATION AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE

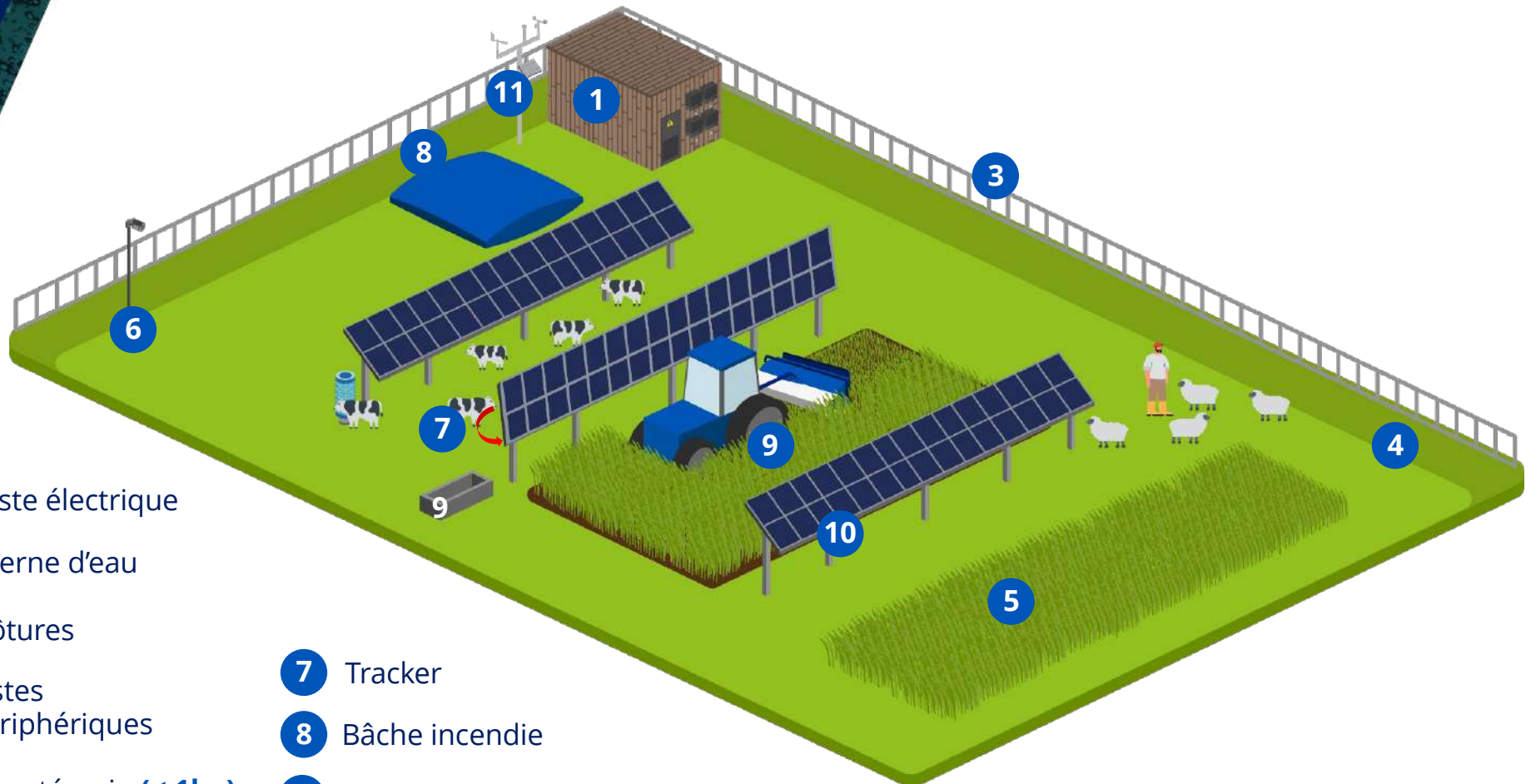


LA PROTECTION
CONTRE LES ALEAS



L'AMELIORATION DU
BIEN-ETRE ANIMAL

Structure d'une centrale agrivoltaïque



- 1 Poste électrique
- 2 Citerne d'eau
- 3 Clôtures
- 4 Pistes périphériques
- 5 Zone témoin ($\leq 1\text{ha}$)
- 6 Caméra
- 7 Tracker
- 8 Bâche incendie
- 9 Matériel agricole
- 10 Panneau et structures

Implication du nouveau décret sur l'agrivoltaïsme

Surface non cultivable $\leq 10\%$ cloturée

- 1 Poste électrique
- 8 Citerne d'eau
- 3 Clôtures
- 4 Pistes périphériques

Taux d'occupation surfacique $< 40\%$

Différence de rendement $\leq 10\%$
Production significative

Suivi agronomique provenant dans tiers expert : relevés tous les 1 à 3 ans. Un point de contrôle après 6 ans, permettant ou non, de continuer à exploiter la centrale

Zone témoin ($\leq 1\text{ha}$)

Zone cultivée sans présence de panneaux, avec les mêmes pratiques que la zone AgriPV



Durée des autorisations agriPV : 40 ans maximum



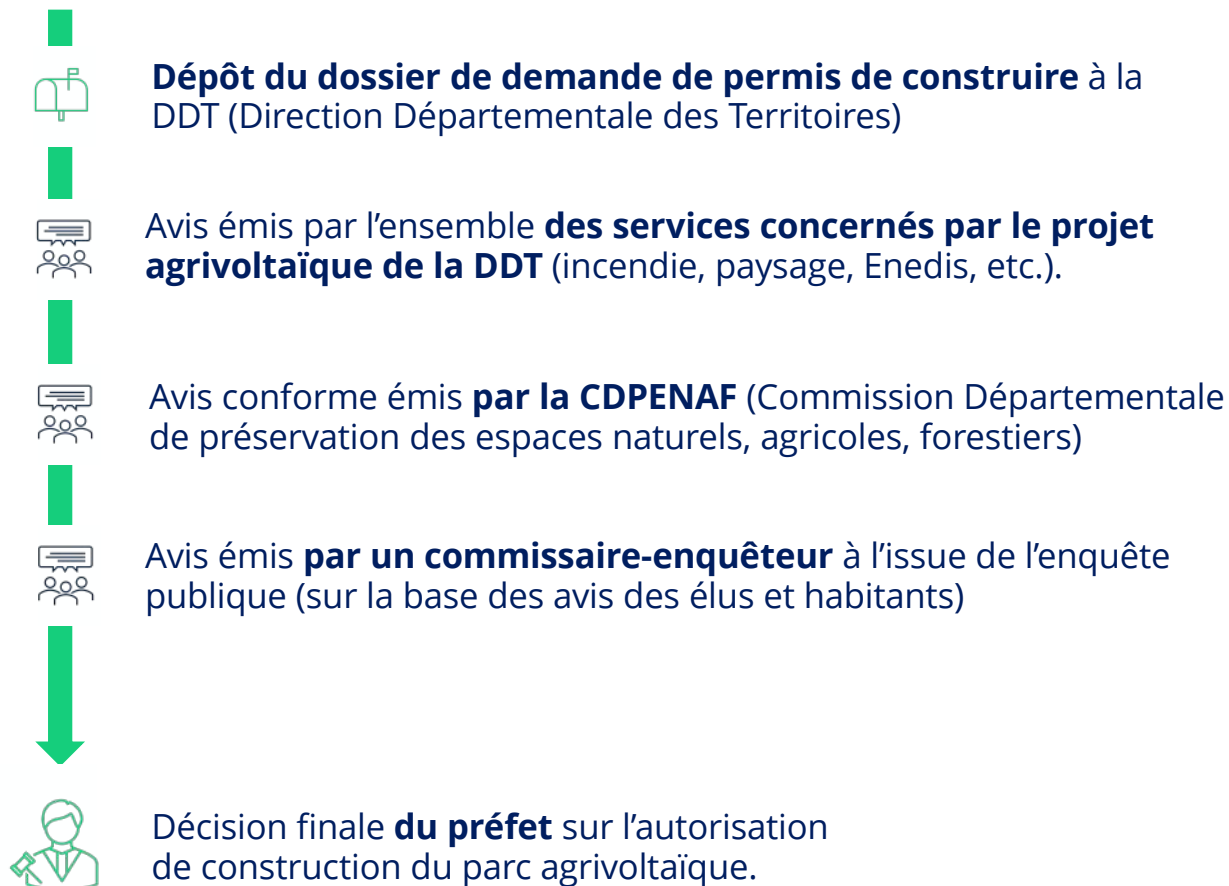
Revenu Durable : Les revenus agricoles avant/après doivent être identiques en moyenne, modulo des modifications apportées par le projet à l'exploitation



Garantie de démantèlement, à consigner avant le démarrage des travaux



Un processus réglementaire exigeant





**Une opportunité pour
l'EARL Colmont**

L'EARL Colmont, une exploitation familiale transmise de génération en génération

1930



L'exploitation agricole en élevage bovin est fondée par **un ancêtre de la famille Colmont**, il y a **4 générations**.

1980



La famille Colmont s'installe **sur le site actuel** situé sur la commune de Gimouille.

2010



L'EARL Colmont est créée pour maintenir une exploitation agricole stable et durable, après 10 ans en individuel.

2019



Depuis 5 ans, François et Vincent Colmont sont **associés à parts égales**.

Aujourd'hui



L'exploitation passe d'environ **30 ha** à 100 ha il y a 5 ans, puis à **158 ha aujourd'hui**.



La totalité des surfaces sont **en herbes**, réparti à **80% en propriété** et à **20% en fermage**.



Une exploitation familiale transmise de générations en générations.



Du bovin charolais allaitant



La production agricole se caractérise par du **bovin charolais allaitant**



Avec vente de **producteurs mâles et femelles**



En **pâturage tournant**

130 **vêlages**
chaque année



Spécialisé en
vêlages sans corne



Qualités
maternelles



Amélioration de la
sécurité pour les
éleveurs



Réduction de la
charge de travail



Amélioration du
bien-être animal

L'opportunité du projet agrivoltaïque pour l'exploitation (1/2)

Enjeux & défis de l'EARL Colmont



Garantir une transmission stable de l'exploitation familiale



Préserver le bon potentiel fourrager des parcelles concernées, impacté par le changement climatique



Palier le départ à la retraite de François Colmont, en évitant une augmentation de **la charge de travail** pour Vincent Colmont



Améliorer le bien-être des bovins, impactés par les **aléas climatiques** (chaleur, grêle, etc.)



L'opportunité du projet agrivoltaïque pour l'exploitation (2/2)

Objectifs de l'agrivoltaïsme



Pérenniser les entreprises agricoles, préserver l'activité d'élevage en diversifiant les **sources de revenu**



Financer de nouveaux investissements sur l'exploitation (point d'abreuvement, reprise drainage, parc de contention)



Améliorer la qualité et la disponibilité du fourrage (en période de sécheresse et de canicule) sans recourir à l'irrigation



Améliorer le bien-être animal en offrant **une protection** aux bovins **grâce à l'ombrage** apporté par les panneaux



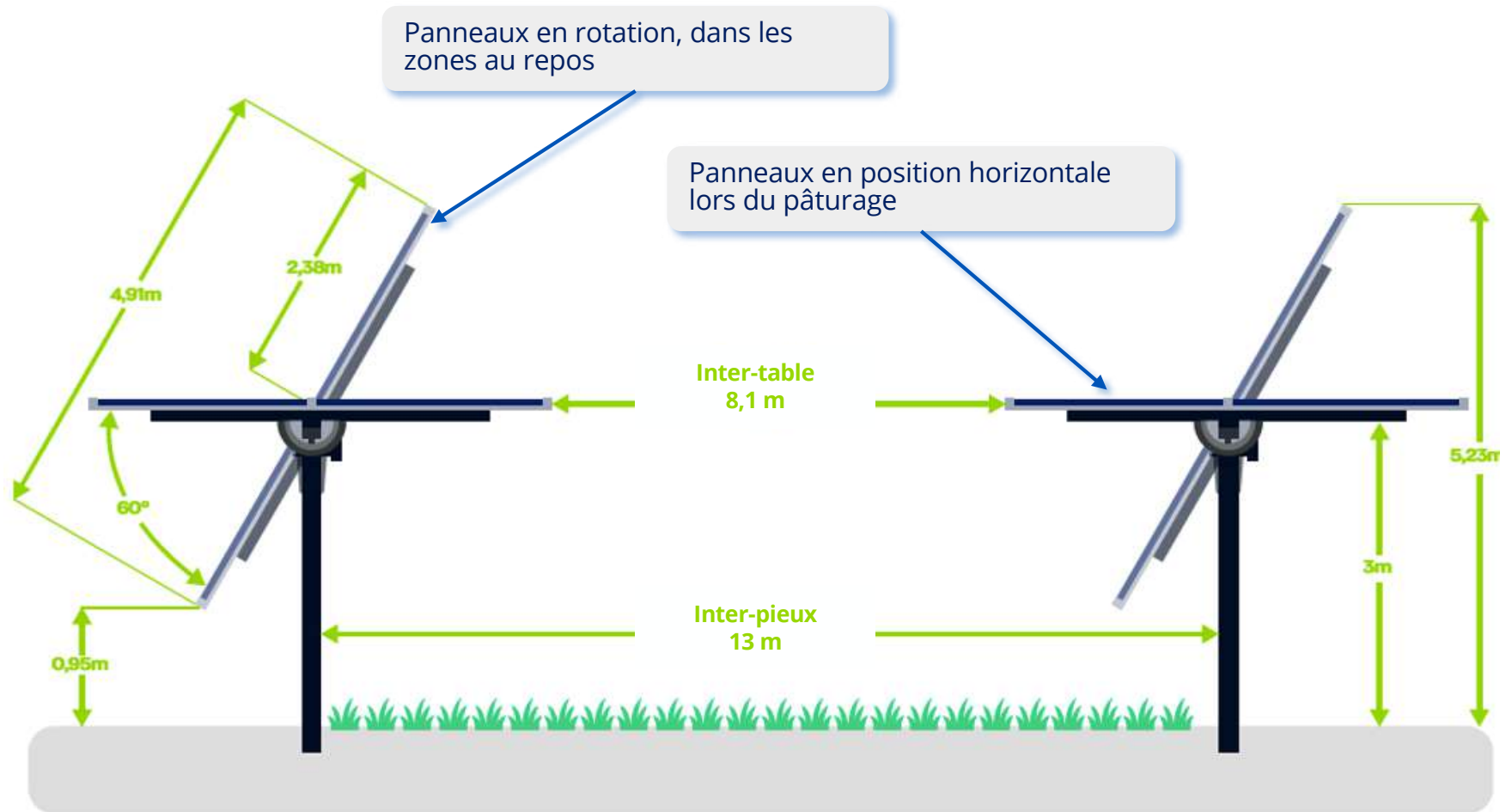
Recruter une personne dédiée à l'administratif pour réduire la charge de travail de Vincent, une fois François à la retraite



Renouveler les clôtures par des clôtures agricoles neuves



Un pâturage dynamique sous les panneaux



Exemples de visuels de la technologie *tracker*





4. | LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DES ABREUVOIRS

Le projet agrivoltaïque en bref



40 ha

de surface pour la zone d'étude



~4MWc

de puissance cumulée installée
soit un **investissement
d'environ 3,8 M€**



3 mètres

de hauteur des panneaux



~6 ha

de surface utile visée

<40 %

de la surface totale allouée
aux panneaux



~4,8 GWh

de production annuelle soit
l'équivalent de la
consommation d'environ



900 foyers



La zone d'étude



Projet agri-photovoltaïque de Gimouille (58)

Etude d'impact sur l'environnement

Secteur d'étude



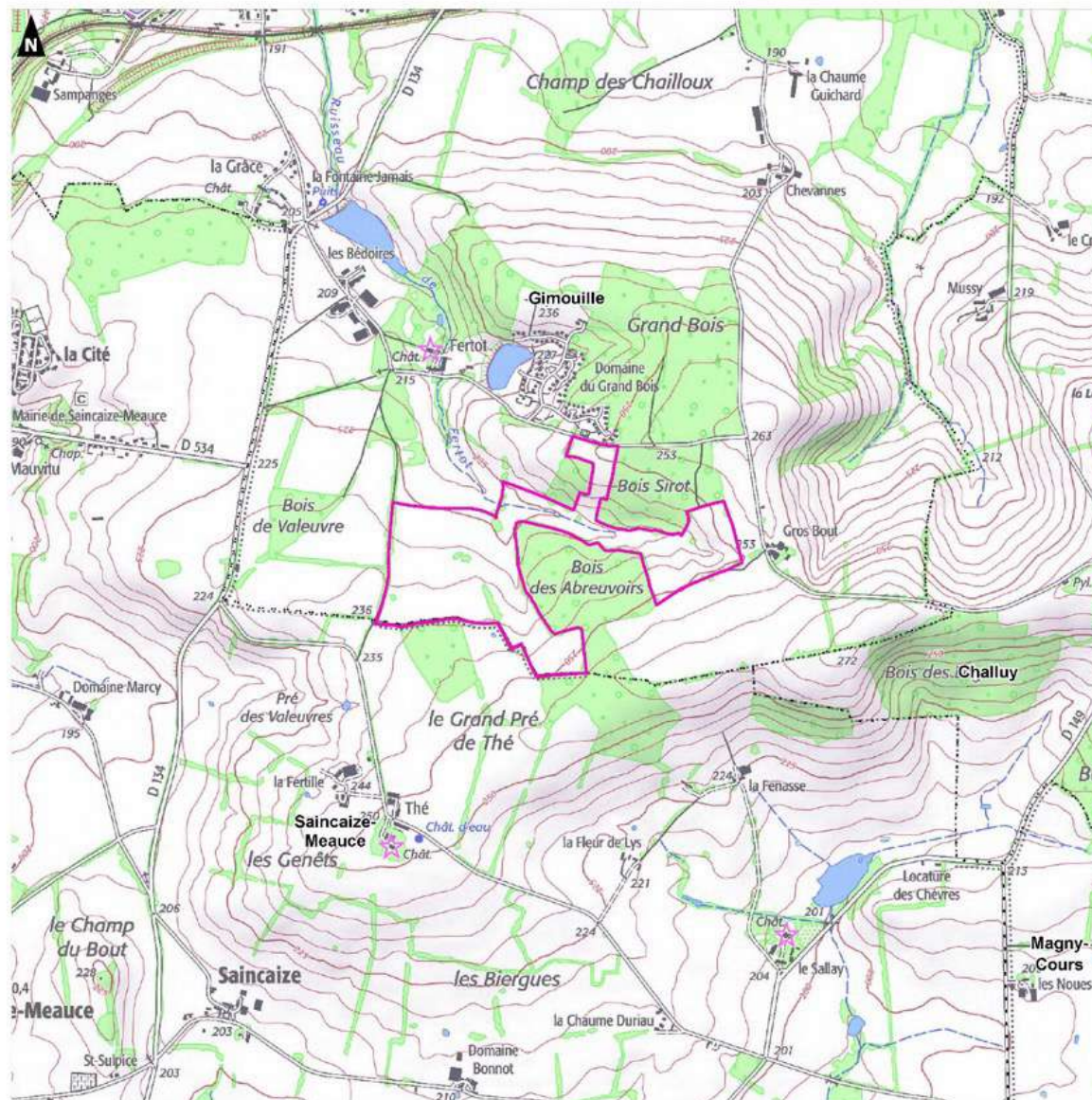
Aire d'étude

- Secteur d'étude
- Limites administratives
- Limite départementale
- Limite communale

Projet concerné par le **Règlement National d'Urbanisme (RNU)** et donc ne fait pas l'objet d'un plan de zonage

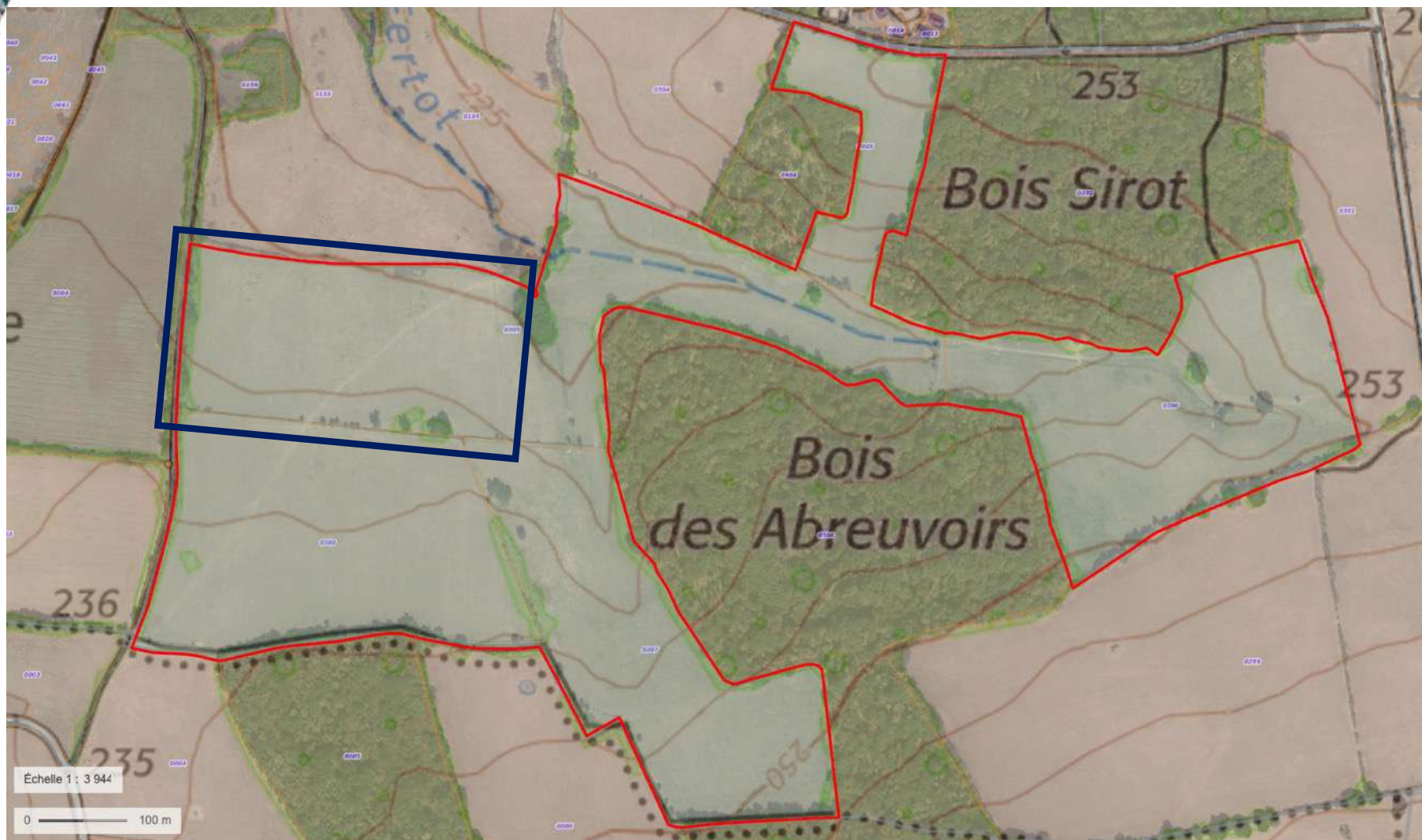


Réalisation : AUDDICÉ, avril 2024
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 et SCAN 1000
Sources de données : IGN BD TOPO - VERSO ENERGY - AUDDICÉ, 2024



Plan parcellaire et références cadastrales

Section	Lieu-dit	Numéro de parcelles	Superficie
B	Gimouille	0300	93 510 m ²
B	Gimouille	0305	136 310 m ²
B	Gimouille	0307	82 500 m ²
B	Gimouille	0308	96 440 m ²
B	Gimouille	0985	29 950 m ²



La démarche ERC – « Éviter, réduire, compenser »



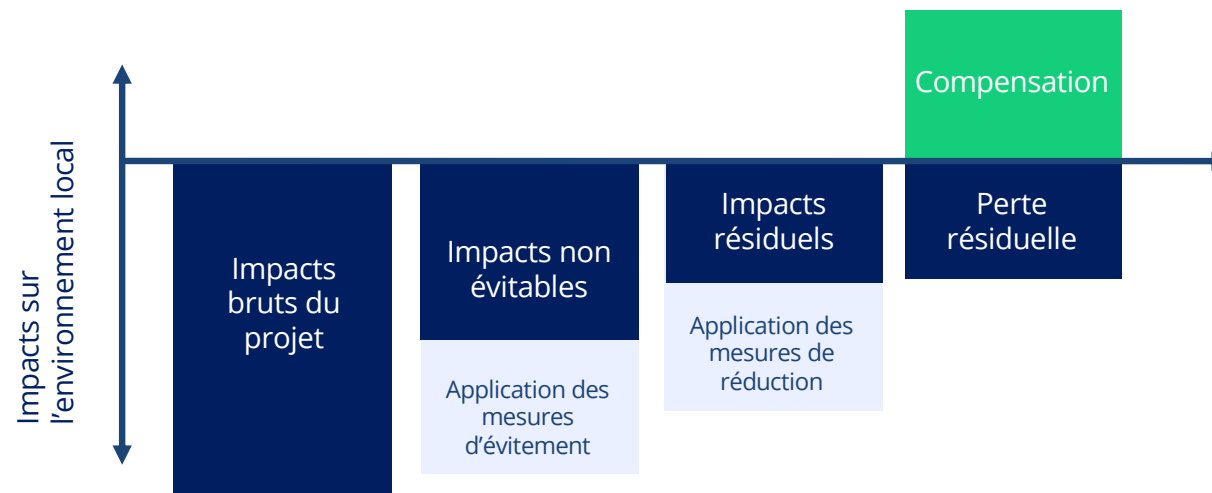
Il s'agit **d'éviter autant que possible** les impacts du futur parc agrivoltaïque.



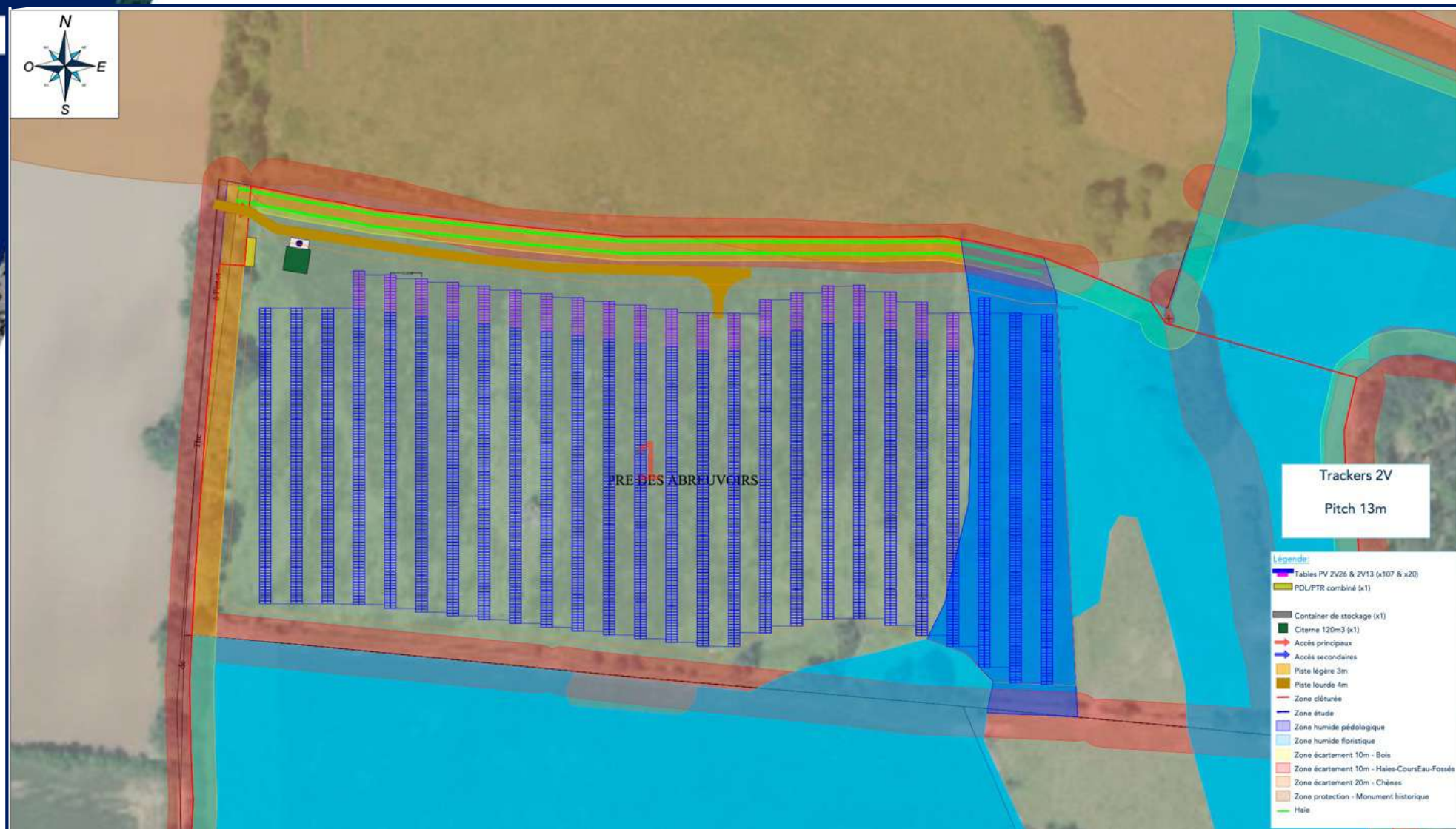
S'il n'est pas possible de les éviter, l'objectif est **de les réduire au maximum.**



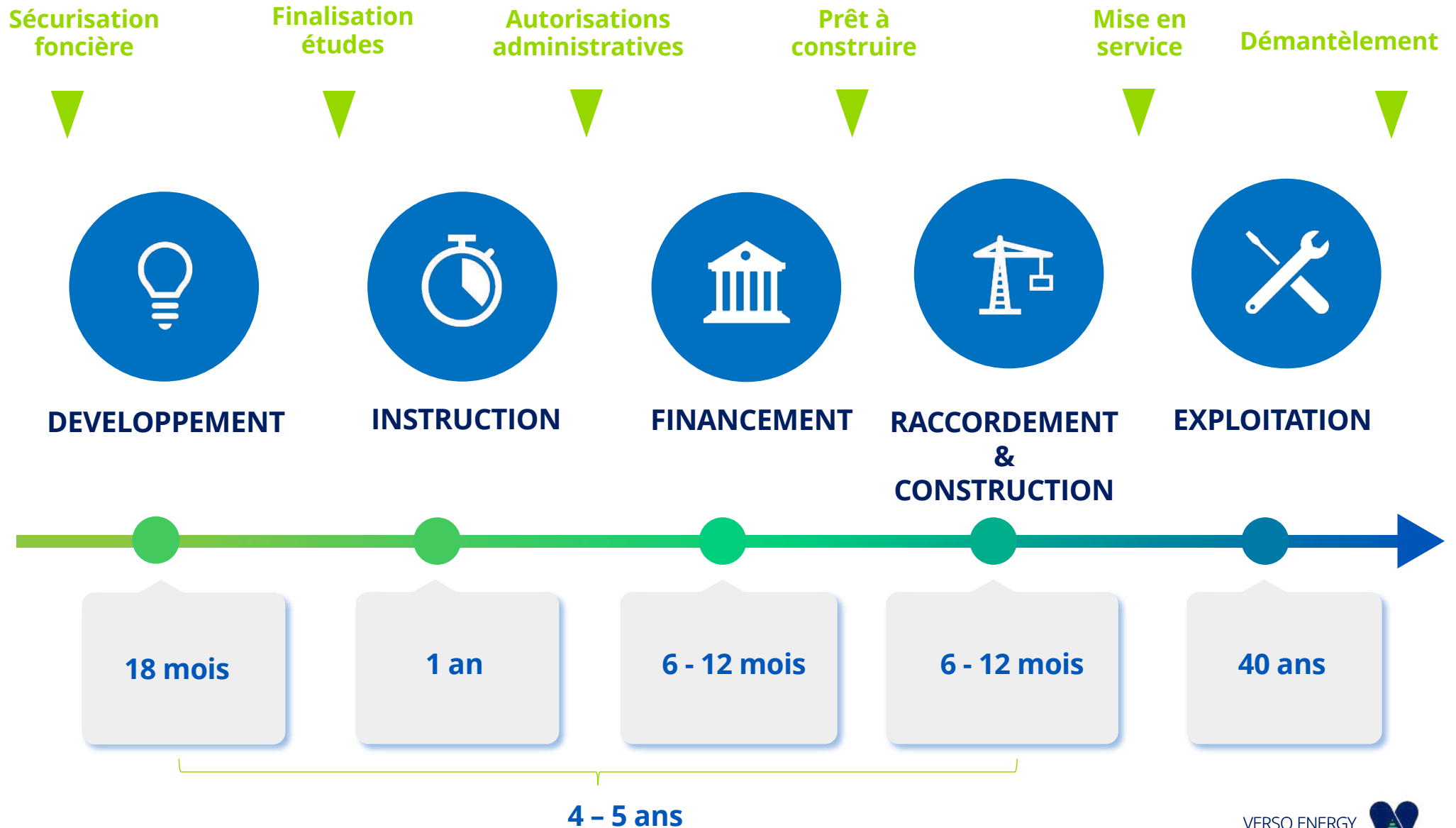
Enfin, une **démarche de compensation** est envisagée pour les impacts résiduels.



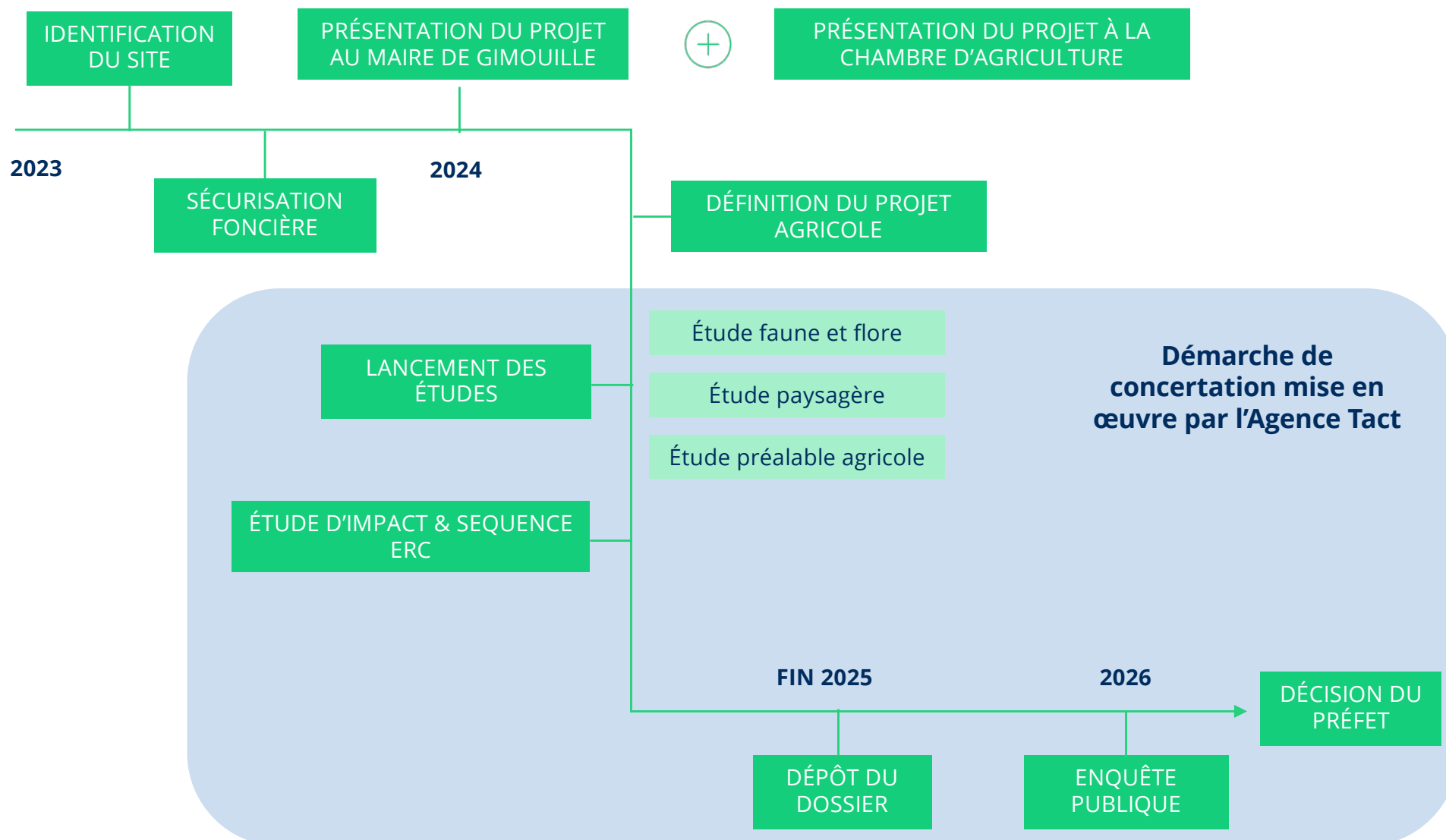
Scénario d'implantation



Calendrier du projet



Calendrier du développement



A landscape photograph featuring a large array of solar panels in the foreground, arranged in rows and receding into the distance. The panels are dark blue with a grid of silver lines. Beyond the panels is a field of green and yellow vegetation. In the background, there are several trees, including a large, leafy tree on the right and a smaller one in the center. The sky is bright with scattered white clouds, and the sun is visible on the left side, creating a strong lens flare and illuminating the scene. The overall atmosphere is bright and sunny.

L'étude environnementale

Zones humides



Projet agri-photovoltaïque de Gimouille (58)

Etude d'impact sur l'environnement

Zones humides

- Aires d'étude**
- Secteur d'étude
- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau
 - Fossé saisonnier
- Sondages pédologiques**
- Caractéristique de zone humide
 - Non caractéristique de zone humide
 - Sols hydromorphes non caractéristique de zone humide
 - Non caractérisable
- Végétation et habitat**
- Placette de végétation non caractéristique de ZH
 - Habitat caractéristique de zone humide
- Zone humide**
- Zone humide avérée

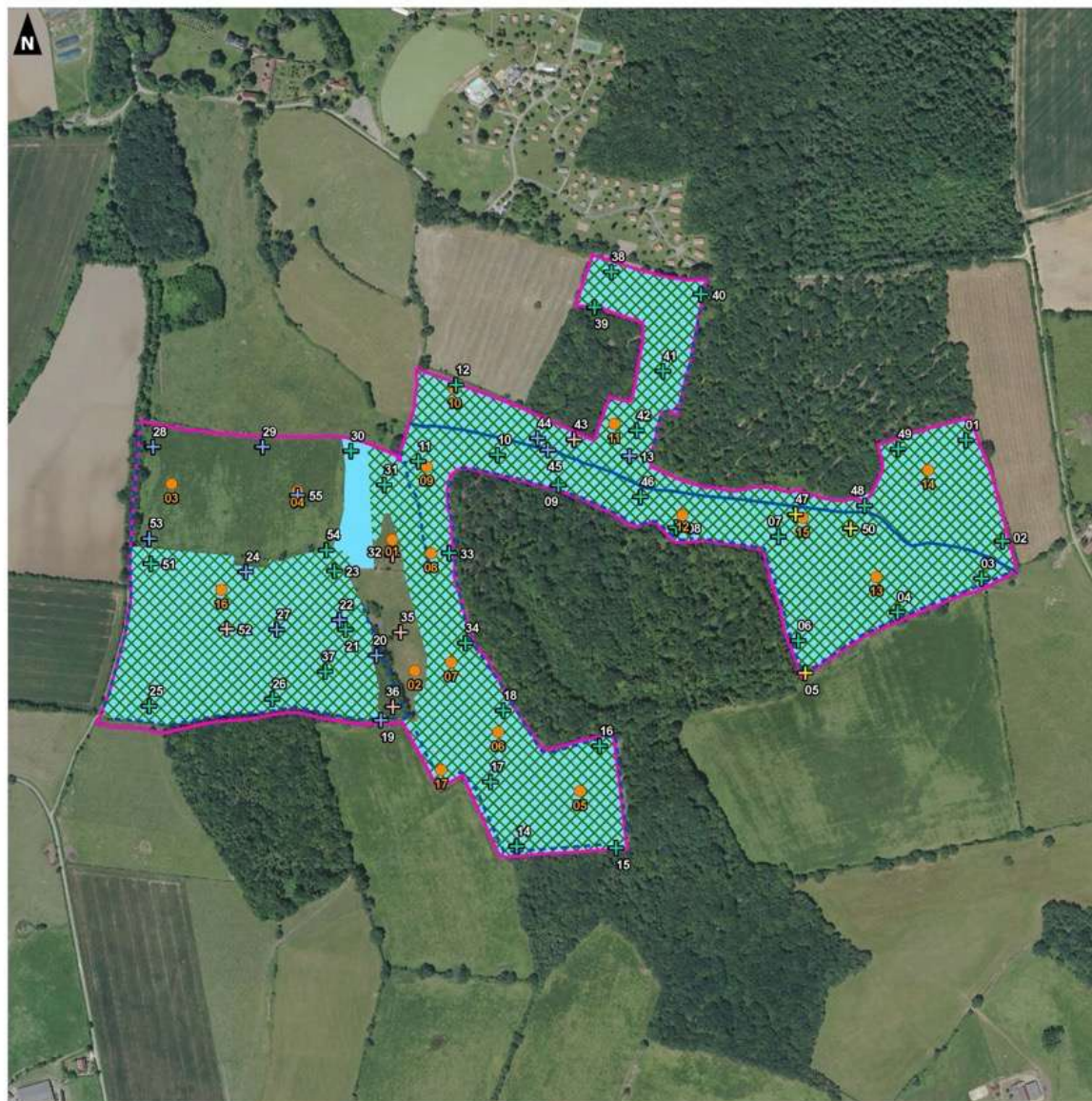
Au sein de la séquence « ERC », Verso Energy a fait le choix de **totalemment éviter les zones humides critère floristiques** de manière à les préserver de tout impact éventuel



Réalisation : AUDDICÉ, janvier 2025
Sources de fond de carte : BING 2021
Sources de données : VERSO ENERGY - AUDDICÉ, 2024

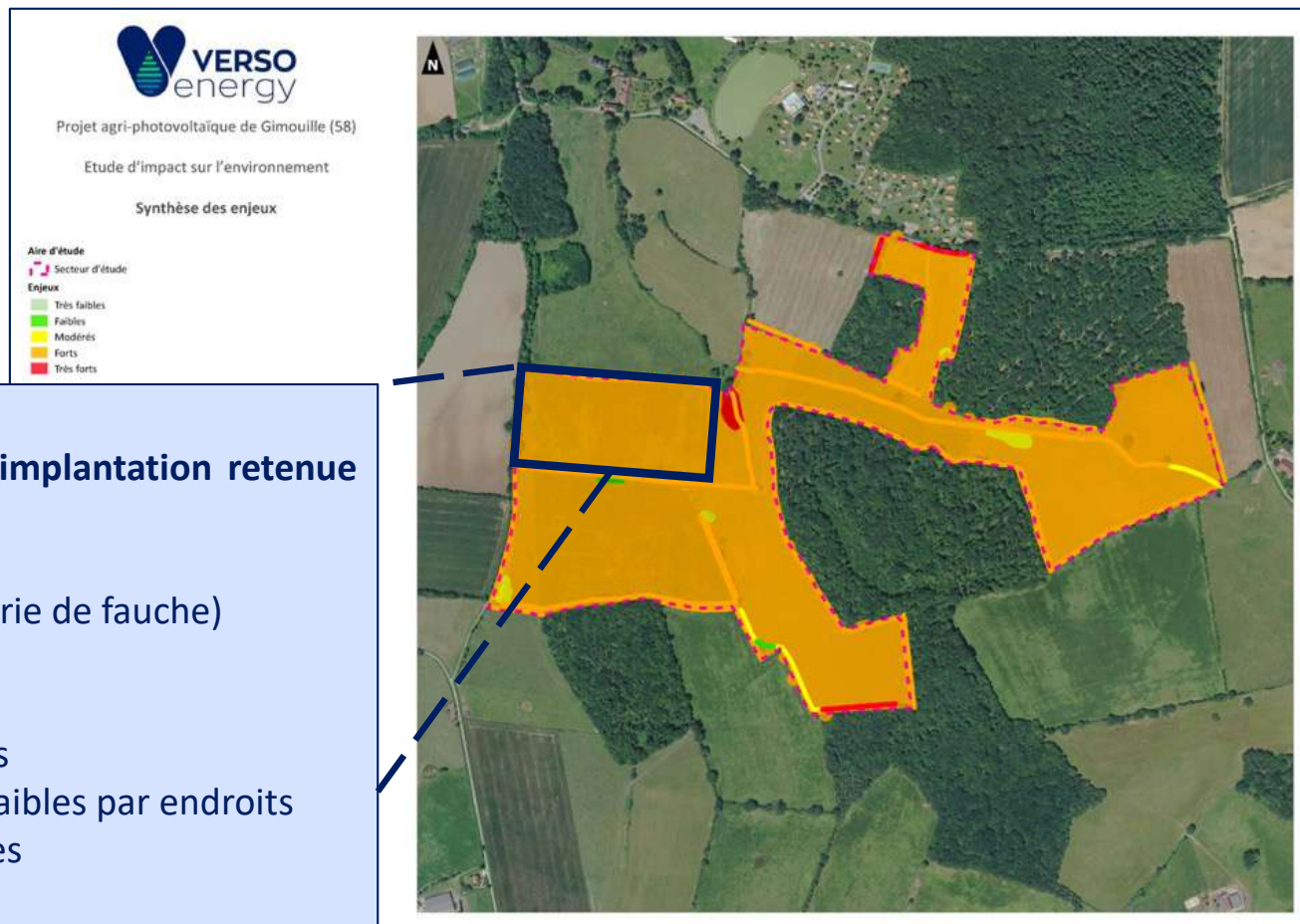
La majeure partie de la zone d'étude s'est avérée zone humide à « critère floristique » (partie hachurée).

La zone bleu clair indique une zone humide à « critère pédologique »



Synthèse des enjeux écologiques globaux

Une **étude complète sur les quatre saisons** a été effectuée par le bureau d'études **Auddicé Environnement** sur les années 2023-2024



Résultats de l'état initial

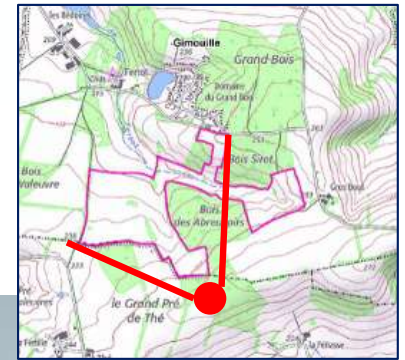
Enjeux écologiques sur la zone d'implantation retenue (6 hectares post-séquence ERC)

- **Habitats** : Enjeux modérés (prairie de fauche)
- **Flore** : Enjeux faibles
- **Insectes** : Enjeux faibles
- **Amphibiens** : Enjeux très faibles
- **Reptiles** : Enjeux très faibles à faibles par endroits
- **Mammifères** : Enjeux très faibles
- **Chiroptères** : Enjeux faibles
- **Avifaune** : Modéré en nidification et fort en migration & hivernage (grue cendrée)

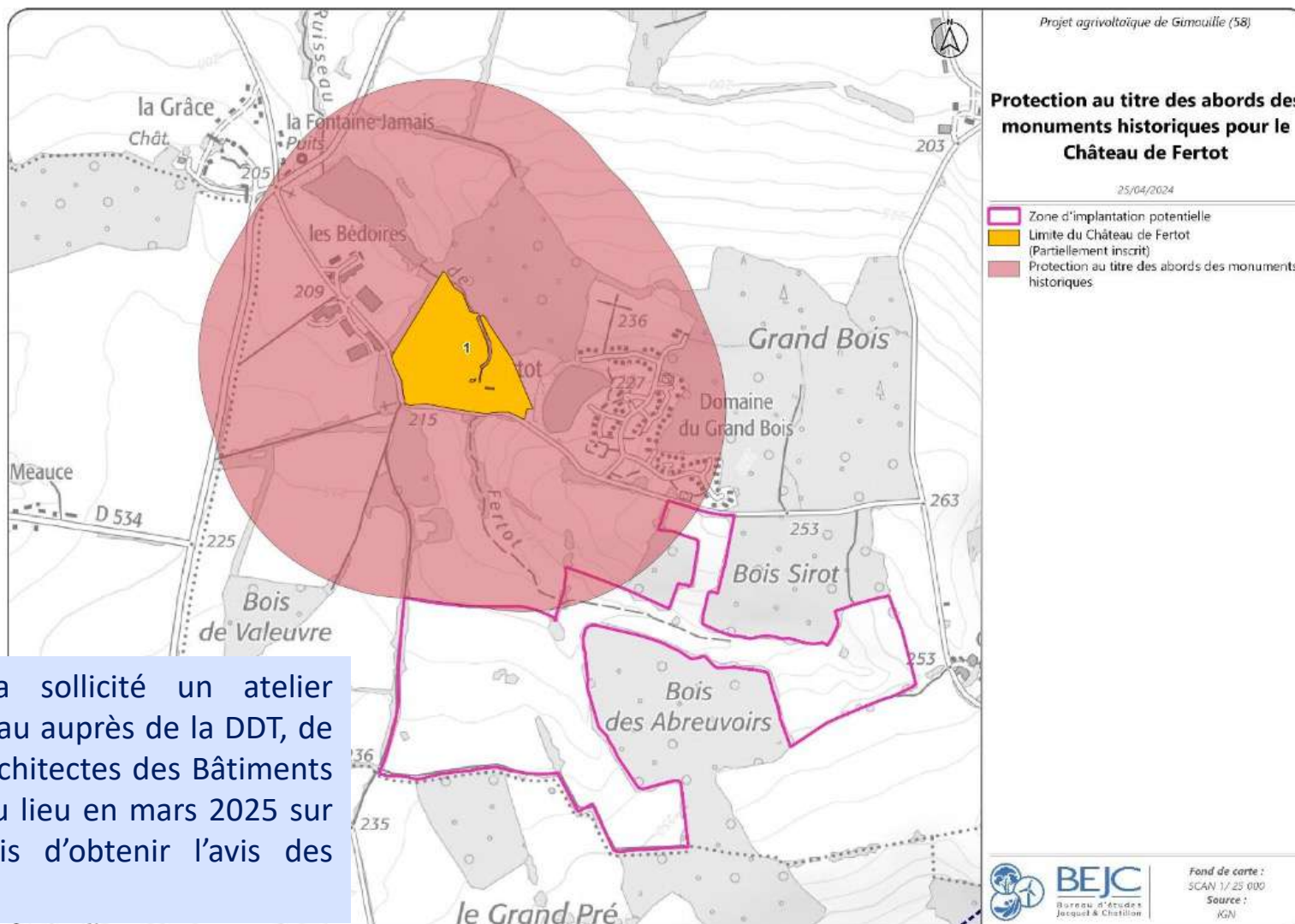


L'étude paysagère

Photomontage vu du ciel



Protection au titre des abords des monuments historiques



Verso Energy a sollicité un atelier d'aménagement au auprès de la DDT, de l'UDAP et des Architectes des Bâtiments de France. Il a eu lieu en mars 2025 sur site et a permis d'obtenir l'avis des services.

Carte 58 : Protection au titre des abords des monuments historiques pour le domaine du Fertot
(Source : BE Jacquet et Chatillon d'après les données issues de l'Atlas des patrimoines)



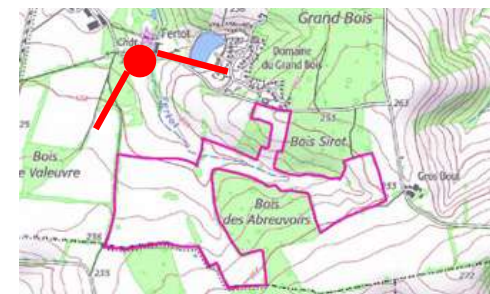
Insertion paysagère

La topographie est légèrement vallonnée et les alentours de la zone d'implantation potentielle sont caractérisés par une alternance de cultures et de bocages. Ainsi **les vues sont masquées par ces oscillations de relief et l'omniprésence d'éléments boisés.**



Photo 52 : Vue en direction du projet depuis la route longeant le jardin du domaine du Fertot (Source : BE Jacquel et Chatillon)

Photomontages depuis le chemin d'accès au Château de Fertot



Au sein de la séquence « ERC », Verso Energy a fait le choix de **d'éviter la majeure partie de la zone d'implantation (80% de la surface étudiée est évitée)**



Photomontage de la vue en direction du projet depuis la route longeant le domaine du Fertot

Les zones au sud du site ont notamment été évitées.

Cela permet d'éviter la majeure partie de l'impact visuel depuis le chemin d'accès au Château de Fertot, qui n'aurait pas pu être réduit par le masque végétal de la haie paysagère.



Photomontage de la vue en direction du projet depuis la route longeant le domaine du Fertot avec implantation de haies

Une haie bocagère double-strate prévue

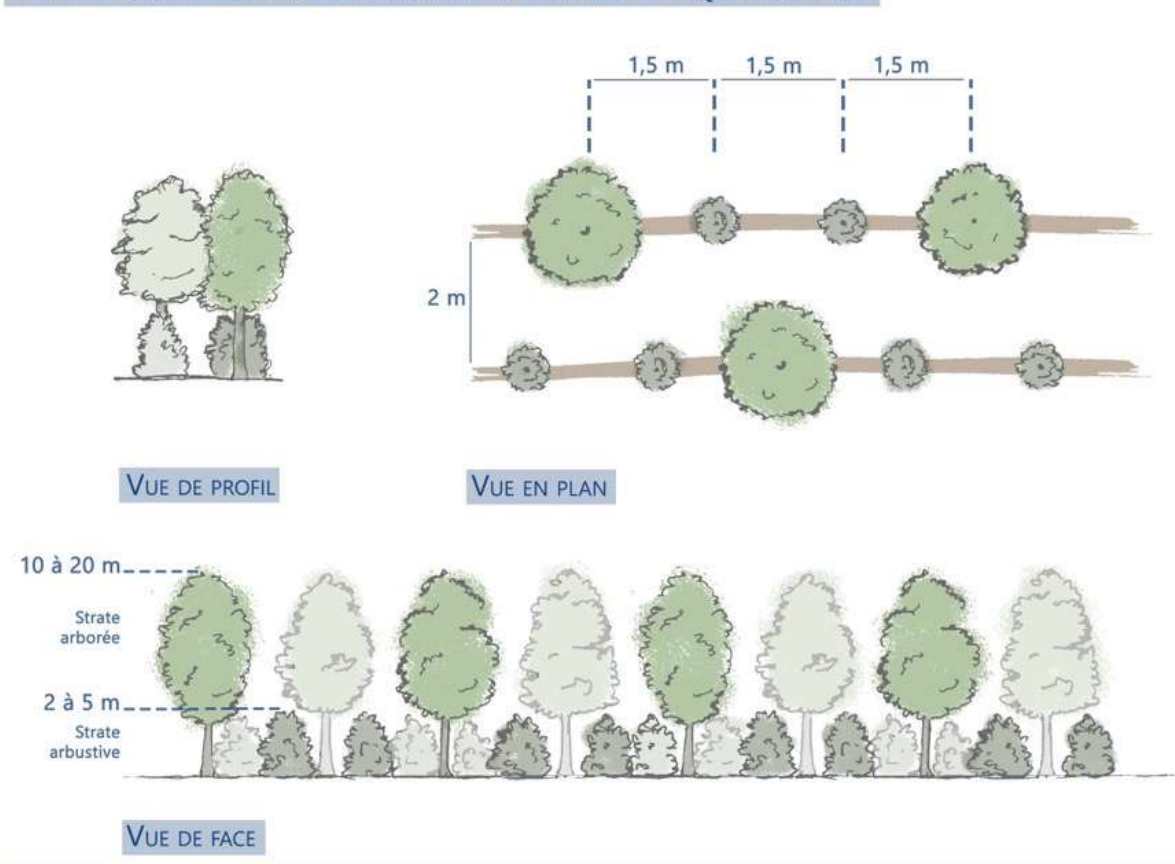
Essences à définir :

- Espèces indigènes, en cohérence avec le lieu (haies localement observées) pour une bonne intégration visuelle
Recours à quelques essences au feuillage marcescent
- Espèces au climat local et au changement climatique

Double vocation :

- Réduction de l'impact visuel
- Création d'habitats pour la faune (oiseaux et insectes notamment)

HAIE DOUBLE STRATES DOUBLE LINÉAIRES EN QUINCONCE



Point de vue du Bec d'Allier

Enjeux

Extrait de l'état initial du volet paysager à propos la zone d'implantation potentielle (soit les 40 hectares étudiés) :

« Depuis le belvédère du Bec d'Allier, **une légère covisibilité directe entre le projet et celui-ci est possible.** »

Impacts

Ceux-ci seront étudiés plus précisément par le bureau d'études indépendant en charge du volet paysager. **Les impacts éventuels seront clairement identifiés dans le dossier de permis de construire.**

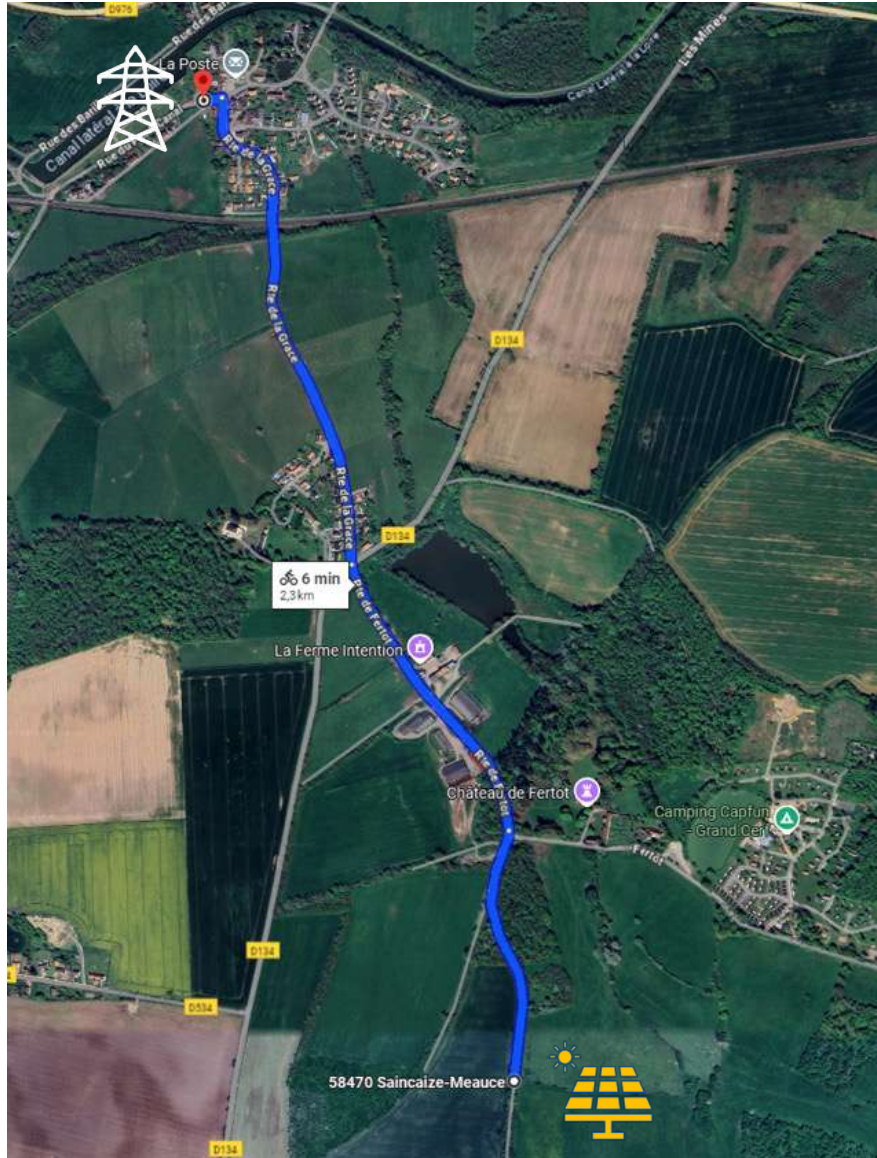


Photo 47 : Légère covisibilité entre le projet et le Château inscrit d'Apremont depuis le Bec d'Allier (Source : BE Jacquiel et Chatillon)



Le raccordement

Solution de raccordement privilégiée



Piquage sur le réseau BT de Gimouille

- Sur le réseau du poste source de Garchizy
- 2,3 km par la route



5. | Des retombées pour le territoire

Le projet agrivoltaïque : une source de retombées locales pour le territoire



Des recettes fiscales

LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

L'IMPOSITION FORFAITAIRE POUR LES ENTREPRISES EN RÉSEAU (IFER)

- 20% vers la commune d'accueil
- 50% vers l'EPCI
- 30% vers le département



Des mesures de partage de la valeur

Financer des projets œuvrant pour le développement durable grâce à une dotation de Verso Energy

BOURSE AUX HAIES - SENTIER PÉDAGOGIQUE - TOITURE SOLAIRE - RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX - ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ - MOBILITÉ VERTÉ



Participation au GUFA de la Chambre d'Agriculture (à hauteur de 1500 €HT/MWc/an conformément à la charte agrivoltaïsme de l'instance agricole)



Recettes fiscales

- Puissance prévisionnelle pour un projet type de 4 MW_c
- IFER de 3 479 € / MW (20 premières années) puis 8160 €/MW
- 20% vers la commune / 50% vers l'EPCI / 30% vers le département



TOTAL SUR 40 ANS

Financement participatif



- Soucieux d'associer les acteurs et habitants du territoire au projet, Verso Energy entend mettre en place un **financement participatif des citoyens**.
- Le financement participatif sera ouvert via une plateforme de financement participatif et permettra de bénéficier d'un prêt rémunéré à la société porteuse du projet.



Green PV 2 SAS Collecte réservée

Centrale solaire flottante Gueugnon - Rigny-sur-Arroux

155 investisseurs 21 j restants 1 246 550 € sur 2 400 000 € 51 %

Financement d'une centrale solaire flottante, développée par Verso Energy et située sur les communes de Gueugnon et Rigny-sur-Arroux (71)

Réservé aux départements : 01, 03, 21, 39, 42, 58, 69, 71

Taux d'intérêt 6,5%
Instrument Obligation
Remboursement sur 54 mois
Échéances Intérêts à date fixe, Capital in fine

Intéressé par ce projet ?
Inscrivez-vous dès à présent pour investir sur cette opération

Je m'inscris





6. | La démarche d'information et de concertation

Le plan d'action en matière d'information et de concertation

MARS-AVRIL



**Atelier
d'aménagement**
de la DDT de la
Nièvre



Concertation avec les
propriétaires **du**
château de Fertot

FEVRIER 2024

Avis favorable de la commission
d'expertise agrivoltaïque de la
Chambre d'agriculture de la Nièvre

MAI-JUIN



Présentation en
conseil municipal de
Gimouille puis
délibération en
faveur du projet

SEPTEMBRE



Comité de projet
Instance consultative
obligatoire depuis la loi
APER



**Distribution d'une
lettre d'information**
aux habitants de
Gimouille



Permanence publique
auprès de la population
locale par les porteurs de
projet

2026



Enquête publique
auprès de la
population locale par
un commissaire-
enquêteur



Lettre d'information aux riverains (septembre 2025)

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DES ABREUVOIRS

LETTRE D'INFORMATION AOUT 2025

ÉDITO DE VERSO ENERGY

Madame, Monsieur,

Depuis 2023, Verso Energy, en partenariat avec François et Vincent Colmont, étudie la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur des parcelles de l'EURL Colmont à Crouais.

L'objectif ? Soutenir le développement de l'activité agricole et la production d'énergies renouvelables sur le territoire grâce à l'installation de panneaux solaires. À son échelle, ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de production d'énergie photovoltaïque : 100 GW en 2035 à l'échelle de la France, contre 20 GW en 2023, et 30 GW de panneaux d'ici 2030 sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

Ce projet est le fruit d'un long processus, nécessaire à la prise en compte des spécificités de votre territoire. Au-delà des différentes études environnementales, sociologiques et agricoles menées, différents échanges ont été organisés avec vos élus locaux et des acteurs du territoire, tels que la Chambre d'Agriculture et la Direction départementale des Territoires (DDT) de la Mayenne.

Cette démarche de concertation ne pourrait être complétée sans un travail d'information et d'échange avec vous. Cette lettre d'information vise donc à vous présenter en détail le projet en cours sur votre commune. Le sera également son itinéraire de mise en œuvre, ainsi que les modalités de la participation publique qui se tiendra le 08 septembre 2025 juste dans votre effet.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite une bonne lecture et reste à votre disposition pour plus d'informations.

Arthur Cerny
Chef de projet

QUI SOMMES-NOUS ?

VERSO ENERGY

LE SAVOIR-FAIRE RENOUVELABLE

Verso Energy est une société créée en 2022, née d'une coopération : l'expertise à un mix énergétique comprenant une forte proportion d'énergies renouvelables est jointe à l'expertise des acteurs locaux, tels que la Chambre d'Agriculture et la Direction départementale des Territoires (DDT) de la Mayenne.

LA FAMILLE COLMONT, EXPERTS AGRICOLES

Installée à Crouais depuis 1980, l'EURL Colmont est une exploitation familiale d'élevage bovin allaitant dirigée par François et Vincent Colmont. Spécialisée en élevage sans contrainte, la ferme accueille un élevage charolais en allaitage tournant, avec vente de reproducteurs mâles et femelles.

L'AGRIVOLTAÏSME QU'EST-CE QUE C'EST ?

SOUTENIR UN PROJET AGRICOLE TOUT EN PRODUISANT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

Réglementairement, un projet agrivoltaïque est une parcelle agricole ou non, inscrite sur une parcelle agricole de manière à en conforter l'activité première : l'agriculture.

L'activité agricole reste l'activité principale de la parcelle. Une étude préalable agricole est réalisée pour déterminer quel projet permet de faire un rendement maximal et qui respecte durablement aussi le territoire en ne produisant que des bénéfices agricoles.

UN PROJET ADAPTÉ AU TERRITOIRE

UN PROCESSUS RÉGLEMENTAIRE EXIGENT

Chaque projet est soumis à une série de contrôles réglementaires des territoires.

Différents acteurs sont impliqués durant l'élaboration du projet : la Commune, le Département, la Région, les Agences de l'Eau, les Agences de l'Environnement, les Agences de l'Énergie et les Agences de l'Équipement.

La mise en œuvre du projet est soumise à une série de contrôles réglementaires des territoires.

AU CŒUR DU PROJET : SOUTENIR L'ÉLEVAGE BOVIN DE LA FAMILLE COLMONT

Installée depuis 1980, François et Vincent Colmont, père et fils, souhaitent pérenniser la transmission de l'exploitation de génération en génération en vue du départ à la retraite de François, tout en maintenant leur production laitière aux côtés éconologiques.

CE QUI VA APPORTER LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE À L'EXPLOITATION

- Permettre l'entretien, préserver l'activité d'élevage en diversifiant les sources de revenus.
- Améliorer la qualité et la disponibilité du fourrage, notamment par forte chaleur en période de sécheresse et de canicule par exemple.
- Bénéficier d'une personne dédiée à l'exploitation pour réduire la charge de travail de Vincent, une fois François à la retraite.
- Financer de nouveaux investissements sur l'exploitation (pour élargir, améliorer, parc de contention).
- Améliorer le bien-être animal en offrant une protection aux bovins grâce à l'ombrage apporté par les panneaux.
- Renouveler l'ensemble des cultures existantes par des cultures agricoles nouvelles.

UN PROJET RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

Plusieurs études techniques ont été réalisées par des bureaux indépendants afin de tenir compte des spécificités et des enjeux du territoire.

À partir de ces études, Verso Energy conçoit un concept d'implantation final respectant la logique EBC pour « Éviter, Réduire, Compenser ». Elle vise à garantir que la construction et l'exploitation de la centrale solaire soient de moindre impact pour le territoire. La mise en place de ces mesures fait l'objet d'un suivi indépendant durant toute la durée de vie du projet. D'ailleurs, une des règles vise à respecter pour l'implantation d'un projet agrivoltaïque est sa réversibilité : c'est-à-dire son démantèlement complet en fin de vie.

Les enjeux identifiés par l'étude environnementale sont pris en compte pour réduire au maximum l'impact du projet sur la faune et la flore.

Une étude paysagère a identifié des enjeux depuis les lieux de l'habitat et à proximité de la zone d'implantation potentielle. Un atelier d'urbanisme organisé par la Direction départementale du territoire avec la participation des Architectes des Bâtiments de France a permis d'échanger sur les solutions possibles afin d'apaiser ou réduire les impacts paysagers du projet.

LE PROJET EN CHIFFRE

Des rangées espacées, avec : 40 % de la zone de couverture couverte par la zone d'implantation.

Environ 6 MWc de puissance installée, soit une production annuelle de 8,5 GWh.

Cela correspond à l'équivalent de la consommation annuelle de 850 foyers.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un panneau photovoltaïque permet d'obtenir de l'électricité. Au-delà du gain en termes de production, cette technologie permet de s'adapter au paysage en créant une barrière. Les panneaux créent une barrière à l'égard des animaux, favorisant ainsi la gestion des risques, etc.

DES RETOMBÉES FINANCIÈRES POUR LE TERRITOIRE

Différentes recettes fiscales bénéficieront à la commune de Crouais, ainsi qu'à la Commune d'Agro-équipement de Nevers et au département de la Mayenne.

Un financement participatif sera proposé pour permettre aux citoyens d'investir et de bénéficier des retombées financières du projet.

Le SODEM (Métropole) sera rattaché au Groupement d'Utilisation des Parcelles Agricoles (GUPA) de la Mayenne pour financer des projets agricoles, tels que l'installation de jeunes agriculteurs, l'aménagement des parcelles agricoles, l'achat de matériel agricole, etc.

où EN SOMMES-NOUS ?

LE DIALOGUE LOCAL, UNE ÉTAPE CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET

Le dialogue local est une étape clé du développement du projet.

À l'issue d'une présentation du projet, le conseil municipal de Crouais a voté en juin 2023 une délibération en faveur de l'acceptation de ce projet agrivoltaïque.

Verso Energy a sollicité l'organisation d'un atelier d'urbanisme après la DDT de la Mayenne et des Architectes des Bâtiments de France pour échanger sur les enjeux paysagers du projet.

Toutes les informations concernant le projet et sa mise en œuvre pourront être suivies via le site web dédié : projet.agrivoltaique-des-abreuvoirs.fr

Un comité de projet, prévu le 8 septembre, assurera des échanges entre le promoteur du projet et les représentants locaux (dont ceux des communes limitrophes) sur des conditions d'implantation dans le territoire du projet. Les résultats de ces échanges seront disponibles publiquement.

Une permanence publique se tiendra le 08 septembre 2025 pour répondre à vos questions.

Une enquête publique menée par un commissaire enquêteur indépendant, chargée des recommandations à Crouais, ainsi que dans les communes limitrophes. L'enquête peut durer de 30 jours minimum à 60 jours maximum. Les conclusions de l'enquête seront rendues publiques.

VENEZ NOUS RENCONTRER !

Verso Energy vous propose de se rencontrer lors de la permanence publique (qui se tiendra le 8 septembre 18h à 19h) à la salle polyvalente de Crouais, Rue Principale 51100 88470 Crouais.

Profilés en pour en savoir plus sur l'agrivoltaïsme, le projet agrivoltaïque des Abreuvoirs, l'implantation agricole du projet et pour toutes vos questions !

BESTIONS EN CONTACT !

Arnaud Ouesca, conseiller à l'Agence Terr et chargé de la concertation autour du projet, est disponible à : arnaud.ouesca@verso-energy.fr

07 54 27 79 37





Arthur Camu

Chef de Projet - Développement

a.camu.ext@verso.energy

Maxime Guittat

Responsable développement régional - Agence Lyon

m.guittat@verso.energy

Cyrille Favier

Responsable territorial agricole

c.favier@verso.energy



49 bis, avenue Franklin D. Roosevelt
75008 PARIS

contact@verso.energy
Tél : +33 (0) 1 86 64 09 21